



Administration Communale de Tournai

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 20 septembre 2004

Le Conseil Communal a décidé de :

- interdire le stationnement, du côté pair, sur une distance de 8 m à l'opposé du premier garage du n° 9 de la rue Général Piron (côté chaussée de Willemeau)
- modifier la composition de la 2^{ème} Section du Conseil Communal en remplaçant Mme GUISSSET-LEMOINE par M. René DEKEYSER
- marquer son accord sur les termes du projet de convention de détachement ponctuel de techniciens en prévention de l'incendie du Service Régional de Tournai vers le Service Régional d'Incendie d'Ath
- marquer son accord sur le projet de convention de partenariat à conclure entre la Compagnie de Danse-Théâtre Xavier GOSSUIN et la Ville de Tournai
- marquer son accord sur le projet de convention à conclure, pour une durée de vingt ans, entre la Ville de Tournai et l'ASBL SATTA (Centre Culturo-Sportif Templeuvois) relatif à la gestion d'une infrastructure sportive située à Templeuve rue de Roubaix, 94
- marquer son accord sur les termes du projet de convention entre la Ville de Tournai et "L'Vint d'Bisse" relatif à la gestion de la maison de quartier sise rue Carlos Gallaix à Chercq
- passer un marché de travaux ayant pour objet :
 - 1) le bardage des contreforts du pignon côté plaine et de la cheminée du Hall des Sports de la CET
 - 2) la réfection de voirie et de trottoirs à l'Impasse de la rue du Cygne à Tournai
- passer un marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition :
 - 1) d'une machine à laver destinée à l'Ecole Communale du Château
 - 2) d'une benne preneuse avec rotor destinée au camion grappin du District de Froidmont
- vendre de gré à gré à une SA des biens communaux sis à Tournai, avenue de Maire (ex-racing) et rue Perdue (actuellement à usage d'arsenal des pompiers)

- autoriser le prêt d'une œuvre du Musée des Beaux-Arts de Tournai au Palais des Beaux-Arts de Lille.

Ville de TOURNAI